



## Reflets de la vie municipale à Ruhans

### COMPTE RENDU CONSEIL 17 JUIN

#### I – Adhésion au Pôle ADS d'Ingenierie70

Jusqu'à présent, tous les documents d'urbanisme étaient instruits gratuitement par les services de l'Etat. Depuis environ un an, les communes dotées de POS ou PLU ne bénéficiaient déjà plus de ce service.

L'état poursuit sa logique de désengagement et arrête au 01/01/2017 totalement ce service.

Les communes doivent donc trouver une solution de remplacement. Heureusement, le Département a décidé de développer un service mutualisé dénommé « Administration du Droit des Sols » qui est rattaché à Ingenierie70 qui assure déjà l'assistance des communes pour les travaux qui concernent la voirie, les réseaux d'eau ou d'assainissement...

Mais ce service a un coût puisqu'il faut bien rémunérer les personnes qui y travaillent. L'adhésion a été fixée à 50 € pour les petites communes et chaque acte sera facturé. A titre d'exemple, pour un certificat d'urbanisme, la commune paiera 55 €, pour un permis de construire 300 €...

C'est une nouvelle charge pour les communes qui n'ont pas le droit de la répercuter directement sur les demandeurs.

C'est la raison pour laquelle sur proposition du Maire, le Conseil a décidé de réviser la taxe d'aménagement qui s'applique aux constructions nouvelles qui était au taux minimum de 1% et de la passer à compter du 01/01/2017 au taux de 2% pour compenser en partie ces nouvelles dépenses.

#### 2 – Extension des réseaux électricité et téléphone à La Villedieu

Un certificat d'urbanisme a été accordé en vue de la construction nouvelle de deux maisons sur une parcelle d'environ 40 ares que le propriétaire met en vente.

Lors de la réfection du réseau d'eau potable, la desserte de cette parcelle avait été anticipée. Il reste à prévoir celle au niveau électricité et téléphonie.

Une étude a été demandée au SIED qui a abouti aux chiffrages suivants :

- Extension du réseau d'électricité sur une longueur d'environ 180 mètres : 24 731.58 €. Ces travaux seront subventionnés à 100 % par le SIED.

### Le mot du Maire

*Les conditions climatiques désastreuses de ce printemps n'auront pas eu que des conséquences sur notre moral, mais aussi hélas, dans d'autres domaines :*

- *L'eau : suite aux fortes pluies, la qualité de l'eau s'est dégradée la rendant impropre temporairement à la consommation. Je précise, ici, que bien que l'interconnexion avec Aubertans soit réalisée, nous sommes toujours alimentés actuellement par notre ancienne source. Des travaux doivent, en effet, être réalisés sur le château d'eau d'Aubertans à la demande de l'ARS pour mesurer les débits de la source et de l'eau rejetée. Le bilan des travaux sur les réseaux est développé dans ce journal.*
- *Les routes :*
  - \* *La route départementale (Chemin Neuf) qui relie Ruhans à Aubertans a été fortement dégradée suite aux pluies torrentielles et a dû même être coupée à la circulation momentanément. Je tiens, ici, à souligner la réactivité et l'efficacité des équipes du Département qui ont travaillé à sa réfection pour permettre sa réouverture.*
  - \* *Les chemins ruraux N 212 et 214 (Fougères et Gravillères) en tout venant ont été ravinés par les écoulements d'eau et il est nécessaire de prévoir leur réfection. Cela aura malheureusement un coût assez important de l'ordre de 5 000 € qui n'était pas prévu au budget.*

*Ces dossiers, avec d'autres développés dans ce journal ont été examinés lors des Conseils Municipaux qui se sont tenus le 17 juin et le 19 juillet.*

*L'été est arrivé, il semble avoir ramené le soleil qui je l'espère durera pour vous permettre de passer d'excellentes vacances estivales.*

Serge GIRARD

- Fourniture, pose et raccordement de deux ensembles d'éclairage public : 4 778.48 €. La commune bénéficiera d'une subvention de 25 %, soit 995.52 € et récupérera la TVA ce qui ramènera le coût de l'opération à environ 3 000 €.
- Réalisation de Génie Civil Télécommunications composé de deux chambres de tirage et d'environ 250 mètres de fourreaux : 6 349.82 €. Après discussion avec le propriétaire du terrain, c'est lui qui prendra en charge le coût de ce raccordement. Le Conseil a donc autorisé le Maire à signer la convention avec le SIED en vue de réaliser ces travaux.

### **3 – Mise aux normes de la Mairie et Salle Polyvalente**

Ce dossier avance et va rentrer dans sa phase de concrétisation. J'ai déposé le permis de construire aux services de l'Etat. Le bâtiment étant classé Etablissement Recevant du Public, il va être soumis à l'avis de la Commission des Travaux, il est nécessaire d'avoir recours :

- D'une part, à un bureau de contrôle chargé d'assurer le contrôle technique des travaux,
- D'autre part, à une mission de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs auprès des différentes entreprises intervenant sur le chantier. Une consultation a été lancée à l'issue de laquelle, il a été décidé de retenir le Cabinet SOCOTEC qui est le moins disant sur les deux missions avec respectivement une offre à 2 160 € pour le bureau de contrôle et 1 770.00 € pour la mission SPS.

En fonction du délai de réponse du service instructeur sur le permis (maximum 5 mois), les travaux pourraient commencer à l'automne pour une durée d'environ 6 mois. Les consultations des entreprises devraient être lancées au plus tard fin juillet.

Une commission travaux de quatre personnes en plus du Maire a été constituée pour suivre ce dossier.

Le financement de l'opération :

Le coût global de l'opération s'élève à environ 175 000 € TTC plus les honoraires de l'architecte 15 000 €.

Trois dossiers de subventions ont été déposés :

- Auprès du Département : la subvention qui a été accordée s'élève à 11 254.80 €.
- Auprès de l'Etat : un premier dossier Pour la DETR a été déposé en décembre 2015.

En février est sortie une circulaire qui mettait en place une enveloppe exceptionnelle de 500 millions d'euros accordée par l'Etat pour le soutien à l'investissement public local. Cette enveloppe est répartie dans chaque département en prorata de la population. J'ai donc rapidement déposé un dossier, mais les conditions d'attribution de ces aides n'étaient pas clairement définies. Après plusieurs semaines d'échanges entre les différents services en charge du dossier (Préfecture Haute-

Saône et de Région à Dijon) et pas mal de temps passé au téléphone, un classement des dossiers a finalement été approuvé. Pour la Haute-Saône, ce sont dix dossiers qui sont retenus dont celui de Ruhans qui a obtenu une subvention de 40 % du montant des travaux HT soit, 63 931 €.

Suite à cette dotation, les services de la Préfecture avaient envisagé de ne pas accorder de DETR aux dossiers retenus sur l'enveloppe du fond de soutien à l'investissement local, alors que la circulaire prévoyait le cumul possible.

J'ai rencontré le président des Maires Ruraux de Haute-Saône qui a fait une intervention lors d'une commission sur la DETR en Préfecture. J'ai ensuite sollicité et obtenu un entretien avec le Secrétaire Général de la Préfecture pour défendre le dossier de RUHANS.

- Les efforts déployés et l'énergie consacrée à ce dossier n'ont pas été vains puisque la commune vient d'obtenir 32 751.65 € au titre de la DETR ce qui porte le total des subventions obtenues à 107 937.45 €, soit environ 65 % qui est le taux maximum validé par le Conseil Départemental. Après déduction des subventions, il va donc rester environ 55 500 € à financer par la commune. Le budget 2016 aurait permis cet autofinancement. Mais là aussi l'Etat avec le relais de la Caisse des Dépôts et Consignations a mis en place, il y a environ un mois, un nouveau dispositif de prêt pour relancer l'investissement local. J'ai donc rencontré les représentants de la CDC et il s'avère que notre projet remplit les critères pour bénéficier d'un dispositif exceptionnel dit de Prêt Croissance Verte à taux zéro pour la réhabilitation des bâtiments publics. Ce dispositif étant limité dans le temps et dans le montant, le Conseil m'a donc autorisé à contracter cet emprunt sur 20 ans à taux zéro pour financer les travaux de la Mairie et de la Salle Polyvalente et à signer tous les documents nécessaires relatifs à ces travaux.

### **4 – Restructuration cimetière**

La procédure lancée en novembre arrive à son terme, un arrêté de clôture va prochainement être pris. J'en profite pour rappeler qu'à l'exception de quelques tombes ou une concession régulière a été établie, le cimetière est placé sous le régime du droit commun.

Cela signifie que toutes les tombes pourraient être reprises 5 ans après la dernière inhumation, que la réglementation prévoit dans ce cas un corps, une tombe, ce qui veut dire que le Maire ne pourrait accorder l'autorisation d'inhumer sur une tombe existante (même s'il s'agit d'un caveau) qui ne bénéficie pas de concession.

Une signalétique a été placée, il y a plusieurs mois, sur les tombes qui présentent un défaut de structure ou d'entretien.

Les personnes concernées pouvaient s'adresser à la Mairie ou au Cabinet Finalys pour s'informer, réaliser les éventuels travaux et régulariser la concession.

Cette démarche a été entreprise par quelques personnes, mais il reste de nombreuses tombes ou personne ne s'est signalé, il est impératif de le faire très rapidement, avant l'arrêté de clôture de la procédure.

Dans quelques semaines, la restructuration du cimetière passera dans sa phase active si j'ose dire. Concrètement, les tombes les plus anciennes où une signalétique a été apposée, ou dont la situation pose problème, seront reprises. Un tombeau commun sera créé pour recueillir les restes des défunts dont les tombes sont reprises et une plaque sera apposée avec tous les noms des personnes inhumées dans ce tombeau.

Ensuite, une nouvelle signalétique sera mise en place sur les autres tombes ne bénéficiant pas de concession pour inciter les personnes à régulariser. Cette signalétique sera maintenue jusqu'à la période de la Toussaint afin de permettre de toucher le maximum de personnes.

Au niveau des tarifs applicables à ces concessions, le Conseil a validé une nouvelle grille qui s'établit comme suit :

- Concession 2 m2 : 100 € 15 ans,  
200 € 30 ans,  
333 € 50 ans

Pour le colombarium et le jardin du souvenir qui seront créés :

- Colombarium : 50 € pour 15 ans  
100 € pour 30 ans
- Jardin souvenir : 15 € la dispersion des cendres.

Par ailleurs, une taxe d'inhumation de 30 € sera appliquée à compter de la 2<sup>ème</sup> inhumation.

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront après l'arrêté de clôture de la procédure en cours qui devrait intervenir en juillet.

L'augmentation peut paraître importante mais ces tarifs sont encore inférieurs à la moyenne des prix couramment pratiqués et ne couvrent pas l'intégralité des dépenses engagées par la commune pour entretenir le cimetière. A titre d'exemple, il faut savoir que la reprise d'une tombe coûte plus de 400 € à la commune et que l'ensemble de la restructuration coutera plus de 10 000 €.

J'invite donc toutes les personnes qui souhaitent régulariser une tombe à se manifester très rapidement.

## **5 – Délibérations diverses**

Le Conseil a autorisé le Maire à amortir sur un an les frais d'études des travaux d'eau réalisés en 2015.

## **6 – Bilan travaux réseau d'eau**

Dans ce domaine aussi les conditions climatiques auront eu pour conséquence de retarder l'achèvement des travaux.

Si les réseaux ont pu être terminés en temps utile, la réfection de la chaussée du vieux chemin a dû être décalée. Il n'était prévu au marché initial qu'une réfection partielle pour une somme d'environ 4 000 € HT. Vu l'état de cette route, le Conseil a décidé sa rénovation totale, le coût sera naturellement plus élevé

puisqu'il s'élèvera à 11 760 € HT.

Nous avons fait réaliser à l'Entreprise DEMOULIN un certain nombre de travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus au marché comme :

- La réfection des égouts détériorés sur la traversée de route au Centre du village et à Millaudon.
- L'accès au château d'eau et un enrochement pour retenir la terre.
- Le curage de fossés.
- La pose d'un regard 150 X 150 devant la station de pompage et d'une vanne motorisée qui permettra de réguler automatiquement le volume d'eau provenant d'Aubertans.
- La pose d'un compteur de diamètre plus important pour desservir l'exploitation agricole.
- Le calorifugeage des canalisations sur les ponts qui n'avait pas été chiffré.
- Les raccordements au carrefour du Centre du village et dans le chemin neuf qui ont permis la desserte par la nouvelle canalisation des maisons situées dans la descente du Chemin Neuf et donc de supprimer l'arrivée par l'ancienne canalisation qui monte de la station de pompage à travers bois. Ces derniers travaux auraient dû être réalisés lors de la deuxième tranche à l'automne.

Par ailleurs, le volume d'enrobés nécessaires a été plus important que prévu. Le bilan financier définitif s'établit donc comme suit :

### **- Interconnexion avec Aubertans :**

Prix appel offre 81 760.00 € HT,

Prix final 85 619.91 € HT.

### **- Réseaux d'eau potable Ruhans**

\* Prix appel offre - Partie lotissement : La Villedieu : 94 029.00 €

\* Prix final SBM 93 961.61 €

\* Partie Centre Bourg et Millaudon

• Appel offre : 191 332.50 €

• Prix final : 207 811.02 €

La deuxième tranche de travaux, qui consiste au changement de canalisations et branchements entre le carrefour situé au Centre du village et le bas de la Plauche, ainsi que la montée de Millaudon en direction de Quenoche, devrait débuter début octobre. Le montant de cette tranche s'élève à environ 80 000 €, elle est subventionnée à 50 % par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau. A l'issue de ces travaux la quasi-totalité des réseaux sera neuve ce qui devrait, en principe, nous assurer quelques années de tranquillité sans fuites.

Les compteurs vont être prochainement relevés, j'en profite pour signaler qu'avec la mise en place des nouveaux compteurs sur le domaine public en limite de propriété, la responsabilité de la commune s'arrête à cette limite.

Les personnes qui ont conservé leur ancien compteur à l'intérieur de leur maison en assurent l'entretien et la

maintenance. Et ce dernier ne sera plus pris en compte pour les consommations.

### Conseil du 19/07/2016

**1/ Plusieurs entreprises ont été consultées pour la réfection des deux chemins** évoqués précédemment. Après analyse des offres, le Conseil a décidé de retenir l'Entreprise COLAS qui est la mieux disante. Le coût définitif s'établit comme suit :

- Chemin des Fougères : 2 440 € HT.
- Chemin d'Aubertans : 2 510 € HT.

### **2/ Cimetière**

Le Conseil a validé le devis établi par Finalys pour la reprise des tombes et la création d'un caveau ossuaire dépositaire pour un montant de 10 437.60 €. Il a également retenu le projet d'implantation d'un espace cinéraire pour un montant de 4 400 € HT.

### **3/ Deuxième tranche de travaux du réseau d'eau potable.**

Pour financer ces travaux s'élevant à 79 000 €, le Conseil autorise le Maire à contracter un emprunt de 39 500 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 1.10 % sur une durée de 20 ans.

L'autre moitié sera financée par des subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

### **4/ Carte avantages jeunes.**

Le Conseil a décidé de reconduire l'opération de fourniture gratuite de la carte jeunes à tous les habitants compris dans la tranche d'âge 11 à 23 ans.

### **5/ Décision modification budgétaire.**

Les dernières décisions prises, notamment, les travaux supplémentaires pour l'éclairage public, le cimetière, les routes, la réalisation d'emprunts et les subventions obtenues ont nécessité des modifications sur le budget initial de la Commune qui ont été approuvées à l'unanimité.

### **6/ Vie du village.**

- La commune compte un habitant de plus depuis fin juin. Il s'agit de Sacha Perdrix, né le 21/06/2016 à Besançon. Nos félicitations aux heureux parents et beaucoup de joie et de bonheur à Sacha et ses frères et sœurs.

#### **- Rappel**

Pour les **travaux bruyants** et notamment la tonte des pelouses, des horaires sont fixés par arrêté préfectoral de la Haute-Saône :

- **Les jours ouvrables de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H.**

Je vous remercie de bien vouloir respecter ces horaires.

